

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018  
COMPTE RENDU**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 4 avril 2018, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal **Xavier PIDOUX DE LA MADUERE** sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le mercredi 11 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 20 h 13*).

**Présents** : M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, M. GODRON, Mme HURIEZ, M. NASSE, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, Mme ERFAN, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. DEZETTER, M. JADOT, M. REDA, M. CHAUFOUR, M. SALVI, Mme MORO-CHARKI.

**Absents représentés** : M. SAINT-PIERRE représenté par Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES représentée par Mme BAUSTIER-COSTA, Mme MOUREY représentée par M. DEZETTER, M. MOREAU représenté par M. NASSE, Mme CATULESCO représentée par Mme GUIBLIN, M. DELANNOY représenté par Mme HURIEZ, Mme GUINOT-MICHELET représentée par M. REDA, M. MONTEIRO représenté par M. RIONDET, Mme CLERC représentée par Mme MORO-CHARKI, Mme BENAILI représentée par M. SALVI.

**Absents non représentés** : M. PERROT, M. LEFFRAY, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE, M. GUERRAND.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	18
Votants	28

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

**Points divers**

Monsieur Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

**Cabinet du Maire**

**1) Motion commune des villes de Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon contre la fermeture du site hospitalier de Juvisy-sur-Orge**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (6 POUR: J-L. RIONDET, S. CLERC, E. CHAUFOUR, P. SALVI, M. BENAILI, P. MORO-CHARKI, 22 CONTRE),

**REJETTE** les amendements proposés par Monsieur CHAUFOUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (5 POUR: CLERC, E. CHAUFOUR, P. SALVI, M. BENAILI, P. MORO-CHARKI, 23 CONTRE),

**REJETTE** les amendements proposés par Monsieur SALVI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (4 ne prennent pas part au vote : S. CLERC, P. SALVI, M. BENAILI, P. MORO-CHARKI),

**APPROUVE** cette motion.

**SE PRONONCE** à nouveau contre la fermeture du site hospitalier de Juvisy-sur-Orge.

**DEMANDE** expressément à l'ARS d'engager le processus de concertation avec les élus et les habitants permettant de garantir une offre de santé de proximité pérenne pour le territoire.

- 2) Motion commune des villes de Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon contre la privatisation de l'entreprise Aéroport de Paris  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (3 POUR: S. CLERC, E. CHAUFOUR, P. MORO-CHARKI, 25 CONTRE),

REJETTE l'amendement proposé par Monsieur CHAUFOUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 3 ABSTENTIONS : C. BOURG, Y. JADOT, E. CHAUFOUR),

ADOpte cette motion.

ALERTE le Gouvernement sur les dommages irréversibles imputables à tout désengagement de l'Etat dans le capital du Groupe ADP et par conséquent, à la privatisation de l'aéroport d'Orly.

S'OPPOSE à ce projet et demande que les représentants élus du territoire soient consultés sur les choix stratégiques du Gouvernement par ADP.

- 3) Vœu pour une recomposition territoriale intercommunale  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (3 POUR: S. CLERC, E. CHAUFOUR, P. MORO-CHARKI, 25 CONTRE),

REJETTE l'amendement proposé par Monsieur CHAUFOUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (22 POUR, 3 CONTRE : E. CHAUFOUR, P. MORO-CHARKI, S. CLERC, 1 ABSTENTION : J-C. NASSE, 2 ne prennent pas part au vote : P. SALVI, M. BENAILI),

Pour toutes ces raisons et la nécessité de proposer une organisation plus efficiente des services publics garantis aux habitants,

EMET le vœu d'une recomposition de l'organisation intercommunale au profit d'un retour dans un EPCI à périmètre choisi.

RAPPELLE à cette occasion son attachement à l'organisation départementale et son souhait de conserver son appartenance administrative au département de l'Essonne.



La séance est levée à 22h19.



Le Maire

Michel PERRIMOND